



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Déclaration de la FSU12 au CSA-SD du 17 mars 2025

Madame la directrice académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD,

Nous nous retrouvons à l'occasion de ce CSA-SD pour une des dernières phases des opérations de préparation de rentrée. Il s'agit en effet de voir comment vont, au niveau départemental, se décliner budget et orientations nationales et académiques : une partie de nos échanges sera ainsi liée à des arbitrages pris au niveau académique dans le cadre de la politique éducative nationale, mais une autre sera déterminée par les remontées des établissements dans le cadre de leur autonomie, une autonomie toutefois très limitée par les dotations contraintes, et parfois malmenée localement, certains chefs d'établissement refusant non seulement de prendre en considération les choix exprimés par les équipes pédagogiques, mais refusant tout débat sur la ventilation des moyens, nous y reviendrons.

CSA académiques, CAEN, CSA et CDEN : les instances ont été nombreuses, au niveau académique comme départemental, dans lesquelles la FSU a dénoncé de nombreux aspects de la politique éducative, et en ce début d'année, un budget national marqué par l'austérité et ne répondant pas aux besoins du service public d'éducation. Les chiffres qui fondent notre point de vue sont accessibles, et de plus en plus partagés : nous avons par exemple évoqué en CDEN le nombre de postes qu'il faudrait pour revenir aux taux d'encadrement de 2006... mais 2006 c'est loin ; alors pour rester dans une temporalité moins lointaine (mais très politique), nous nous contenterons ici de rappeler que les effectifs du Second degré ont, depuis 2017, crû au plan national, de 7.741 élèves, et les budgets successifs ont organisé dans le même temps la suppression de 8.865 élèves... Il y a là évidemment la preuve que l'argument de la démographie scolaire n'en est pas un, et que la tendance baissière de cette démographie scolaire – annoncée et réelle – n'est qu'un élément de communication pour occulter une autre réalité, celle de la nécessité et de l'urgence d'un plan d'investissement ambitieux pour l'éducation, qui permette de faire oublier les années de dégradation qui font qu'aujourd'hui la France a des effectifs moyens par classe élevés dans les comparaisons internationales. Une situation que l'on peut résumer ainsi : les enseignant·es français ont plus d'élèves en moyenne, font plus d'heures et sont moins bien payé·es que leurs homologues de l'OCDE. La baisse des effectifs doit au contraire être une opportunité pour améliorer les conditions d'enseignement, alléger les effectifs par classe, renforcer les dispositifs d'aide et de soutien aux élèves les plus en difficulté, mettre en place des moyens de remplacement ambitieux et en finir avec le bricolage du pacte et du remplacement de courte durée (qui coûte « un pognon de dingue » pour une efficacité bien médiocre).

Pour la FSU, la question budgétaire est en fait une question idéologique : ne pas investir massivement dans l'Éducation, c'est renoncer à vouloir accompagner tous les élèves vers une élévation du niveau de qualification. De ce point de vue, le « Choc des savoirs » valide le principe de cette école à deux vitesses : ce n'est sans doute pas pour rien que le ministre Attal a feint d'ignorer toutes les études sur les effets délétères des groupes de niveaux tout comme la réforme de la voie professionnelle qui a tourné le dos à la vocation émancipatrice de l'enseignement professionnel pour le soumettre aux besoins du marché de l'emploi, et, qui, en diminuant le temps d'école au profit du temps en entreprise, réduit les possibilités des élèves de poursuivre des études.

Pour revenir plus particulièrement sur la situation de notre département, quelques remarques :

- pour mettre toutes les classes de collège à 24 et de lycée à 30, c'est de 87 ETP supplémentaires dont nous avons besoin... Soulignons que nous ne sommes même pas extravagants par l'utilisation de ces seuils puisque la moyenne dans les 22 pays de l'UE membres de l'OCDE est de 21 élèves par classe en collège ;

- la réduction des moyens entraîne mécaniquement, au-delà des suppressions de postes, des compléments de services dont certains pourraient être évitables : dans un territoire comme le nôtre, pour les personnels, il n'y a rien d'anodin d'aller compléter son service dans un autre établissement souvent éloigné, et qui plus est quand c'est pour une petite quotité horaire ;

- nous continuons de regretter le flou autour de l'attribution des heures pour les groupes dans le cadre d'un « choc des savoirs » qui n'a plus aucune assise réglementaire : des critères sont présentés et ne mentionnent aucunement ces moyens ciblés : est-ce à dire que le choc des savoirs c'est en fait une manière de parler des heures d'accompagnement et de marge ? quoi qu'il en soit des moyens, le « choc des savoirs » n'existe plus à la rentrée et nous ne pouvons accepter que des chefs d'établissement impose des organisations en faisant comme si ce n'était pas le cas ;

- cela nous conduit à revenir sur la question de l'autonomie : force est de constater que certaines des mesures envisagées résultent de choix d'établissement qui posent problème : trop souvent, l'autonomie pédagogique qui devrait s'exercer dans le cadre du conseil d'administration des EPLE se réduit à l'autonomie du seul chef d'établissement et les décisions prises ne sont pas toujours concertées avec l'ensemble des actrices et acteurs de la communauté éducative ; nous redisons notamment qu'un premier vote sur la répartition des moyens qui conditionne les propositions de MCS doit avoir lieu ; évidemment ce vote se fait sur la base d'une organisation qui peut évoluer : rien n'empêche un nouveau vote sur une organisation stabilisée ; en revanche, le retour sur les MCS est impossible...

- l'ouverture de nouvelles ULIS est bienvenue : néanmoins, la tension sur les effectifs demeure, tout comme sur les capacités d'accompagnement par les AESH

Enfin, nous ne pouvons manquer de conclure cette intervention liminaire par l'évocation de la question de la revalorisation qui est un élément-clef d'une attractivité à retrouver pour les métiers enseignants. En effet, la désaffection des concours se confirme et s'amplifie. Le nombre d'inscrit-es a encore baissé de 4% par rapport à la session 2024, ce qui permet malheureusement d'affirmer que la session 2025 ne permettra pas de pourvoir tous les postes ouverts aux concours. Alors que les besoins en remplacement sont importants, qu'il faudra dans les prochaines années compenser les départs à la retraite de près de 300 000 collègues, on ne peut qu'être atterrés devant l'inertie ou les choix contre-productifs : baisse de 33% du nombre de postes ouverts aux CAPES externes entre 2017 et 2024 qui a déstabilisé les viviers étudiants, mécanismes d'affectation des lauréat-es des concours qui ont perdu en lisibilité et en transparence, ce qui a renforcé les renoncements aux concours, dégradation des conditions d'entrée dans le métier avec la mise en stage à temps plein en établissement, déclasserement salarial, autant d'éléments sur lesquels revenir, et vite.